

CONCOURS D'ART PUBLIC

Concours pour une
œuvre d'art public
éphémère pour
le secteur d'Aylmer

Règlements – juillet 2021



Ville de
Gatineau

Concours d'œuvre d'art éphémère pour le chantier de l'édifice Place des Pionniers

TABLE DES MATIÈRES

1	OBJET DE CONCOURS	3
1.1	CONTEXTE GÉNÉRAL	3
1.2	SITE POUR L'ŒUVRE D'ART	3
1.3	THÈME ET DÉMARCHE POUR LE CONCOURS	4
1.4	CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DU PROJET	4
1.5	EXIGENCES ET CONTRAINTES	5
1.5.1	<i>Exigences en matière de conception</i>	5
1.6	CONTRAINTES DU SITE	5
2	CANDIDATS ADMISSIBLES	6
2.1	ADMISSIBILITÉ	6
3	PROCESSUS DE SÉLECTION	6
3.1	COMITÉ DE SÉLECTION	6
3.2	COMPOSITION DU COMITÉ DE SÉLECTION	6
3.3	AVIS TECHNIQUE	6
3.4	CRITÈRES DE SÉLECTION	7
3.5	PROCÉDURE DE SÉLECTION DU LAURÉAT	7
4	ÉCHÉANCIER DU CONCOURS	8
4.1	ÉCHÉANCIER	8
5	DOCUMENTS DE CONCOURS	8
5.1	DOCUMENTS DE L'APPEL DE PROPOSITIONS	8
5.2	DOCUMENTS DE RÉFÉRENCES	8
6	PROCÉDURES DE DÉPÔT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE	8
6.1	GÉNÉRALITÉS	8
6.2	SIGNIFICATION D'INTÉRÊT	8
6.3	DATE ET SOUMISSION	9
6.4	CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE	9
7	CONTENU DE LA PROPOSITION ARTISTIQUE	10
7.1	TEXTE DESCRIPTIF DE LA PROPOSITION	10
7.2	DOCUMENT VISUEL	10
7.3	LA DESCRIPTION TECHNIQUE COMPREND :	10
7.4	LE DEVIS D'ENTRETIEN COMPREND DES PRÉCISIONS ÉCRITES SUR L'ENTRETIEN DE L'ŒUVRE :	11
7.5	FORMAT ET PRÉSENTATION	11
7.6	ACCEPTATION DES EXIGENCES	11
7.7	ESTIMATION DES COÛTS	11
8	DISPOSITIONS D'ORDRE GÉNÉRAL	11
8.1	GÉNÉRALITÉS	11
8.2	CLAUSES DE NON-CONFORMITÉ	12

8.3	OBLIGATIONS DE CHAQUE CANDIDAT	12
8.3.1	<i>Consentement</i>	12
8.3.2	<i>Confidentialité</i>	12
9	ANNEXE I — FORMULAIRE D’IDENTIFICATION DU CANDIDAT	13
10	ANNEXE II – PHOTOS.....	14
11	ANNEXE III – PLAN DU SITE.....	16
11.1	SPÉCIFICATIONS :	17

1 OBJET DE CONCOURS

1.1 Contexte général

La Ville de Gatineau organise un concours à l'échelle des régions administratives de l'Outaouais (07), de l'Abitibi-Témiscamingue (08), des Laurentides (15), de Laval (13) et de Montréal (06) en vue d'acquérir une œuvre d'art éphémère. Cette dernière sera installée à l'extérieur du chantier de construction devant l'édifice actuel nommé Place des Pionniers.

L'édifice actuel tombant en désuétude, la Ville de Gatineau a lancé, en décembre 2020, un concours d'architecture visant à construire un nouveau bâtiment signature certifié LEED. Le début de la construction est prévu pour l'été 2022. L'édifice, sur deux étages, accueillera la bibliothèque Lucy-Faris ainsi que le centre de services d'Aylmer.

Par ce projet, la Ville cherche à offrir aux près de 70 000 résidents et résidentes du secteur d'Aylmer un milieu de vie animé, convivial et ouvert offrant des services de qualité selon les besoins spécifiques de chacun. Les bibliothèques étant déjà considérées comme des lieux de partage et de rencontre, l'augmentation de la superficie de la bibliothèque Lucy-Faris ainsi que sa présence dans une infrastructure moderne et source de fierté ne feront que décupler son caractère rassembleur.

La nouvelle construction est un moyen supplémentaire de dynamiser la rue Principale puisqu'elle est située au cœur du Vieux-Aylmer, un pôle culturel, d'histoire, de patrimoine et de commerces. Elle proposera un belvédère offrant une vue sur le quartier, du mobilier ludique et des accès à des îlots de verdure ou des potagers urbains. Bref, il s'agira d'un lieu permettant l'obtention de services et des rencontres citoyennes.

1.2 Site pour l'œuvre d'art

L'artiste est invité à intégrer une œuvre d'art éphémère sur une partie de la clôture entourant le chantier de construction. Bien que la clôture encadre le chantier sur tout un quadrilatère (rue Principale, rue Park, rue Symmes, chemin Eardley et rue Court), seule la section sur la rue Principale, entre les rues Park et Court, est visée pour ce concours.

La clôture sera composée de 48 panneaux de contreplaqué de 1,22 m de long sur 2,44 m de haut (4 pi x 8 pi). La longueur totale sera de 59 mètres (193 pieds). À noter qu'un toit de type échafaud sera présent pour protéger les piétons.

1.3 Thème et démarche pour le concours

Le thème retenu pour le concours est « la narration, le récit (soit la transmission orale et/ou écrite d'une histoire commune ou de témoignages intergénérationnels de la part des communautés locales) ».

Ce thème offre des possibilités d'interprétation et d'ouverture sur d'autres formats et médiums artistiques (ex. : captations sonores, entrevues retranscrites, témoignages, vidéos, etc.).

➤ À NOTER : l'œuvre doit parler précisément du secteur d'Aylmer.

La démarche du concours

Le concours s'articule autour d'une démarche artistique de médiation culturelle. L'artiste est invité à entrer en relation avec les communautés locales afin de nourrir son processus artistique autour du thème de la transmission de récits. L'œuvre d'art public produite sera le fruit de ce processus de dialogue.

1.4 Caractéristiques principales du projet

Thème du projet	La narration, le récit (soit la transmission orale et/ou écrite d'une histoire commune ou de témoignages intergénérationnels de la part des communautés locales)
Orientation du projet	Médiation culturelle
Maître d'ouvrage	Ville de Gatineau 25, rue Laurier, C. P. 1970, succ. Hull (Québec) J8X 3Y9
Personne-ressource	Anykrystel Coppet Coordonnatrice du concours Culture Outaouais Tél. : 819 595-2601, poste 225 Developpement@cultureoutaouais.org

Budget prévisionnel de réalisation	25 000 \$ avant taxes, y compris les droits d’auteur, les matériaux, la main-d’œuvre, la machinerie, l’outillage et les accessoires requis pour la conception, la réalisation, le transport, l’installation, les activités de médiation, les honoraires de l’artiste, les assurances responsabilité civile
Site visé	Sur la clôture faite de contreplaqués d’une longueur totale de 59 mètres devant le 115, rue Principale, Gatineau (Québec) J9H 3M2 Voir l’annexe II pour les photos et les plans du site
Octroi du contrat	Mandat octroyé au lauréat du concours en février 2022
Inauguration	Une inauguration de l’œuvre est prévue à l’été 2022. L’œuvre devra être terminée et installée à ce moment-là. Les besoins pour l’installation devront être connus au plus tard le 30 avril 2022. La Ville de Gatineau se réserve le droit, à sa seule discrétion, de modifier la date d’inauguration du projet selon l’avancement des travaux.

1.5 Exigences et contraintes

1.5.1 Exigences en matière de conception

- L’œuvre devra marquer le site de façon significative. Plus précisément, l’œuvre devra recouvrir au moins un tiers de la surface des panneaux (soit 20 mètres au minimum).
- L’installation de l’œuvre devra tenir compte du fait qu’il s’agit d’un espace de circulation et de déneigement (trottoir).
- L’œuvre devra être créée à partir de matériaux adaptés à l’environnement (quatre saisons).
- L’œuvre devra être d’une durée de vie équivalente à cinq ans.

1.6 Contraintes du site

- La clôture, composée de contreplaqués, sera surmontée d’un toit de type échafaud pour protéger les piétons.

- La clôture sera percée de petites « fenêtres », avec plexiglas, permettant de voir l'avancement des travaux.
- L'emplacement de ces ouvertures pourra être discuté avec l'artiste lauréat.
- L'artiste ne pourra avoir accès à l'électricité.
- L'artiste devra principalement travailler hors chantier.

2 CANDIDATS ADMISSIBLES

2.1 Admissibilité

Pour être admissible à ce concours, l'artiste doit :

- Être un artiste professionnel au sens du chapitre S-32.01 de la Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature et sur leurs contrats avec les diffuseurs;
- Avoir sa résidence principale ou son atelier dans l'une des régions administratives suivantes : Outaouais (07), Abitibi-Témiscamingue (08), Laurentides (15), Laval (13) et Montréal (06).

3 PROCESSUS DE SÉLECTION

3.1 Comité de sélection

Le comité de sélection sera responsable du choix de l'artiste retenu. La coordonnatrice du concours agira à titre d'animatrice et d'appui à la logistique lors de la séance du comité de sélection.

3.2 Composition du comité de sélection

Le comité sera composé de cinq membres :

- 1) Un artiste professionnel;
- 2) Un représentant d'un organisme culturel;
- 3) Un représentant d'un organisme en patrimoine;
- 4) Un représentant d'une association de gens d'affaires;
- 5) Un représentant de la direction régionale du ministère de la Culture et des Communications du gouvernement du Québec.

3.3 Avis technique

Un comité effectuera une préanalyse des aspects de sécurité, d'entretien, de conservation, de budget et de faisabilité des propositions.

Ce comité sera composé de :

- Un représentant du service des infrastructures de la Ville de Gatineau;
- Un représentant du Service des arts, de la culture et des lettres (volet art public).

3.4 Critères de sélection

Sans exclure la préanalyse technique, l'évaluation des propositions portera sur les éléments suivants :

1. L'expérience en matière d'art public;
2. L'expérience impliquant une démarche de dialogue entre l'artiste et les communautés locales;
3. L'excellence et la qualité des projets antérieurs;
4. La pertinence de la démarche de médiation culturelle;
5. La créativité et l'originalité de la démarche artistique;
6. L'intégration du projet et son impact visuel dans l'espace d'implantation;
7. L'adéquation du projet avec l'enveloppe budgétaire disponible.

3.5 Procédure de sélection du lauréat

Tous les documents remis par un candidat seront vérifiés par la coordonnatrice du concours quant au respect des éléments à fournir.

L'évaluation se déroulera selon la procédure suivante :

- a) Le comité de sélection prendra connaissance de toutes les propositions;
- b) Il entendra le rapport de conformité de la coordonnatrice du concours;
- c) Il délibérera sur chaque proposition en fonction de la préanalyse technique et des critères de sélection
- d) Après délibérations, le comité de sélection recommandera ou non un projet lauréat à la coordonnatrice du concours;
- e) La coordonnatrice du concours transmettra la recommandation au maître d'ouvrage;
- f) Les conclusions des délibérations du comité de sélection seront consignées par la coordonnatrice du concours dans un rapport;
- g) Tous les candidats seront informés de la décision du comité de sélection dans les deux semaines suivant la rencontre;
- h) L'identité et le concept du lauréat du concours seront dévoilés.

4 ÉCHÉANCIER DU CONCOURS

4.1 Échéancier

Lancement de l'appel à concours	le 23 juillet 2021
Date limite de dépôt des propositions	le 24 septembre 2021
Rencontre du jury de sélection	entre le 20 et le 29 octobre 2021
Octroi du contrat au lauréat	Février 2022
Suivis avec l'artiste lauréat	entre février et juin 2022
Validation des besoins techniques pour l'œuvre	avril 2022
Installation de l'œuvre	juin 2022
Inauguration de l'œuvre	juin ou juillet 2022

Outre la date limite du dépôt des candidatures, le calendrier de travail pourrait être modifié.

5 DOCUMENTS DE CONCOURS

5.1 Documents de l'appel de propositions

Les documents de l'appel comprennent :

1. Le programme du concours;
2. L'annexe au programme;
3. Le formulaire d'inscription;
4. Le plan et les photos du site.

5.2 Documents de références

Plan en annexe

6 PROCÉDURES DE DÉPÔT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

6.1 Généralités

Les documents de l'appel seront disponibles sur le site Web de la Ville de Gatineau dans la section « concours ».

6.2 Signification d'intérêt

Les candidats intéressés par le concours doivent faire parvenir leur nom, leur adresse de courrier électronique et leur numéro de téléphone à l'adresse courriel suivante :

developpement@cultureoutaouais.org.

Cette démarche permettra aux candidats intéressés d’être inscrits et informés de toute modification apportée au processus ou aux documents du concours.

Toute question relative à ce concours peut être adressée à la personne-ressource responsable du concours.

6.3 Date et soumission

Les dossiers de candidature devront être reçus **au plus tard le 24 septembre 2021 à 23 h 59.**

Les dossiers devront être soumis **par courriel** à la personne-ressource responsable du concours :

Anykrystel Coppet

developpement@cultureoutaouais.org

Un candidat peut retirer sa proposition en personne ou par lettre recommandée en tout temps avant la date et l’heure limite fixées pour la réception et le dépôt sans pour cela aliéner son droit d’en présenter une nouvelle dans le délai prescrit.

6.4 Contenu du dossier de candidature

Le candidat devra présenter son dossier de candidature de façon à démontrer l’excellence de ses réalisations ou de ses compétences pour la réalisation du projet en concours.

Les documents à produire sont les suivants :

- 1. Fiche d’identification de l’artiste :** fournie à l’annexe 1, remplie, datée et signée par l’artiste;
- 2. Curriculum vitæ de l’artiste :** d’au plus cinq pages comprenant les renseignements suivants :
 - Sa formation;
 - Ses expositions individuelles;
 - Ses expositions collectives;
 - Ses collections;
 - Ses projets d’art public;

- Ses prix, bourses et reconnaissances obtenus;
- Ses publications.

3. Dossier visuel :

Le candidat devra soumettre un maximum de cinq images d'œuvres entièrement réalisées qui démontrent son expertise et son expérience et qui sont significatives en regard du présent concours. Les renseignements suivants concernant les œuvres devront accompagner les images :

- Le titre;
- L'année de réalisation;
- Les dimensions;
- Les matériaux;
- Le contexte (médiation culturelle, exposition individuelle ou collective, commande, etc.);
- S'il s'agit d'une œuvre d'art public : le client, le lieu et le budget.

7 CONTENU DE LA PROPOSITION ARTISTIQUE

7.1 Texte descriptif de la proposition

L'œuvre devra être un concept à réaliser à la suite d'une démarche artistique de médiation culturelle. À l'aide d'un texte (d'un maximum de 300 mots), démontrer la capacité à relever le défi et la compréhension des enjeux du projet.

7.2 Document visuel

Un maximum de cinq dessins ou simulations exprimant la représentation d'ensemble et les détails de l'œuvre proposée. Ces dessins ou simulations devront être de qualité professionnelle pour permettre la compréhension globale de l'œuvre et son impact dans l'espace.

7.3 La description technique comprend :

- La liste des médiums et matériaux;
- Les ancrages;
- Le traitement choisi et la finition, y compris les éléments de protection;
- Le mode de fabrication et d'assemblage.

7.4 Le devis d'entretien comprend des précisions écrites sur l'entretien de l'œuvre :

- L'estimation de la longévité des matériaux;
- Les méthodes de conservation;
- Les matériaux recommandés pour l'entretien de l'œuvre.

7.5 Format et présentation

Les dossiers devront être présentés en format électronique uniquement.

7.6 Acceptation des exigences

Par l'envoi et le dépôt de sa proposition, le candidat reconnaît avoir pris connaissance de toutes les exigences du règlement du concours et il en accepte toutes les clauses, charges et conditions.

7.7 Estimation des coûts

Une estimation des coûts de réalisation de projet devra être présentée. Cette estimation devra notamment inclure :

- Les droits d'auteur ou les honoraires de l'artiste;
- Les coûts associés à la démarche artistique de médiation;
- Les honoraires de tout autre professionnel ou artisan dont les services seront requis;
- Les matériaux;
- La location d'outils ou d'atelier, s'il y a lieu;
- Le transport et l'installation de l'œuvre (y compris les matériaux et les services requis à l'installation).

8 DISPOSITIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

8.1 Généralités

Aucuns honoraires ou indemnité ne seront versés à cette étape du concours.

La Ville de Gatineau n'a pas l'obligation d'accepter quelque proposition ou prestation que ce soit au terme du présent concours.

Le maître d'ouvrage se réserve le droit d'apporter des modifications, sous forme d'addenda, aux documents d'appel de propositions avant l'heure et la date limite du dépôt des propositions et, le cas échéant, de modifier la date limite de ce dépôt. Les modifications deviendront partie intégrante des documents d'appel de propositions et

seront transmises par écrit aux candidats qui auront manifesté de l'intérêt pour le projet.

8.2 Clauses de non-conformité

L'un ou l'autre des éléments suivants pourra entraîner automatiquement le rejet d'une proposition :

- Le non-respect de la date et de l'heure limite fixées pour la réception et le dépôt d'une proposition;
- L'absence de l'un ou l'autre des documents requis dans le présent concours;
- Le non-respect de toute autre condition indiquée comme essentielle dans les instructions aux candidats.

À la suite de l'analyse de conformité, la chargée de projet fera part de ses observations au comité de sélection. Ce dernier prendra la décision d'accepter ou de refuser une proposition ou une prestation.

8.3 Obligations de chaque candidat

8.3.1 Consentement

En conformité avec la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (Lois refondues du Québec, chapitre A-2.1), toute personne physique ou morale qui présente une proposition consent, de ce fait, à ce que les renseignements suivants puissent être divulgués :

- Son nom, que sa proposition soit ou non retenue;
- Si sa proposition était jugée non conforme, son nom, avec mention du fait que son offre a été jugée non conforme, et les éléments spécifiques de non-conformité;
- Les recommandations faites à l'égard de sa proposition par le comité de sélection.

Le maître d'ouvrage pourra donc, s'il le juge opportun, donner accès à de tels renseignements à quiconque en fait la demande en vertu des dispositions de la Loi.

8.3.2 Confidentialité

Les membres du comité de sélection seront tenus à la confidentialité durant toute la période de déroulement du concours.

9 ANNEXE I — FORMULAIRE D'IDENTIFICATION DU CANDIDAT

Champs	À remplir par le candidat
Nom du candidat : (Nom de l'équipe)	
Nom des collaborateurs :	
Adresse : (Numéro, rue, ville et code postal)	
Téléphone :	
Adresse courriel :	
Signature :	
Date :	

10 ANNEXE II – PHOTOS

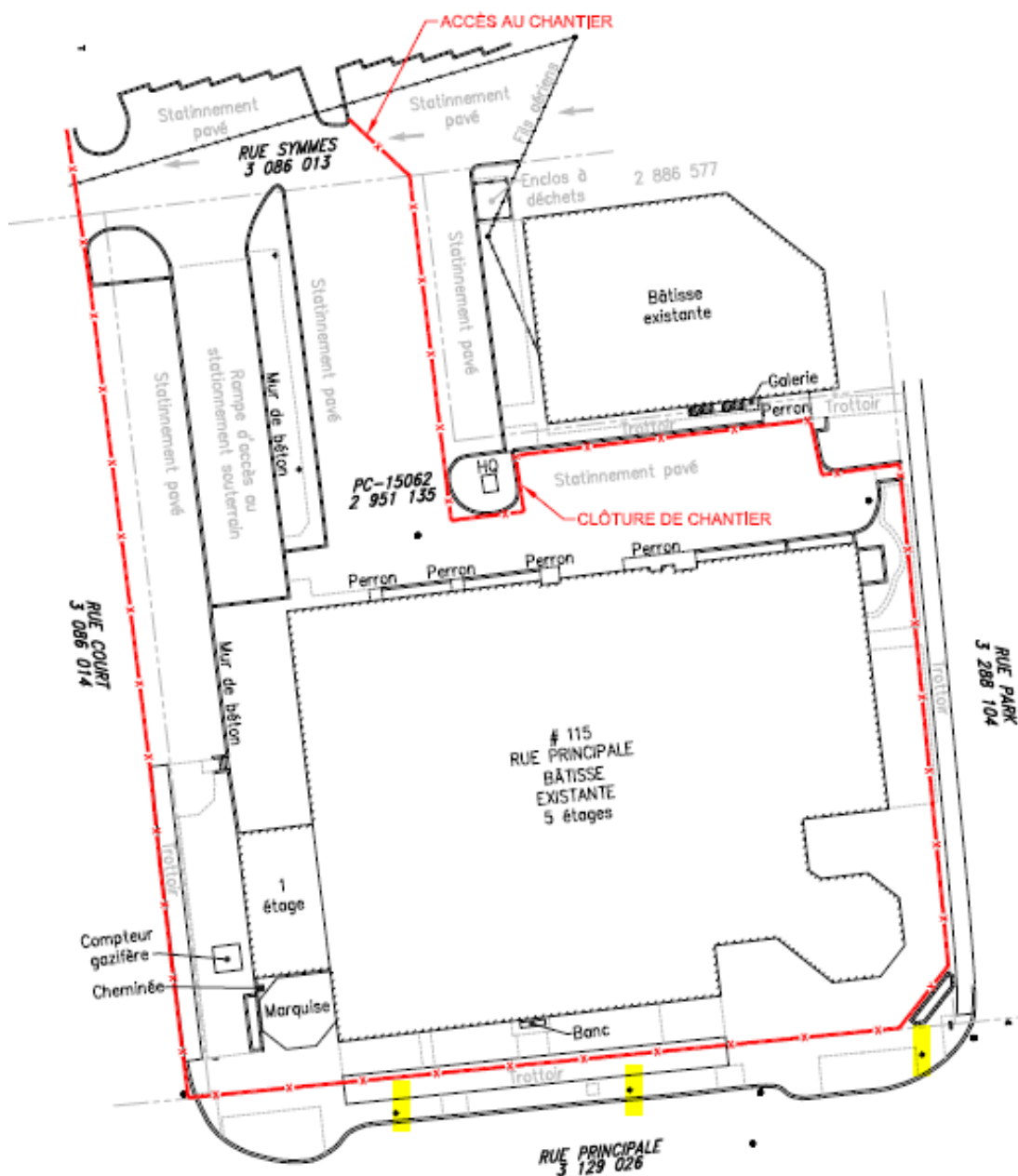
Photos du bâtiment actuel



Images du bâtiment futur



11 ANNEXE III – PLAN DU SITE



	A401 PLACE DES PIONNIERS		
	EMPLACEMENT DE LA CLÔTURE DE CHANTIER		
	DATE :	15 JUIN 2021	ÉCHELLE : 1:500
	RÉVISÉ :		PROJET : 19-2037
	DESSINÉ PAR : M.T.	PLAN No :	
	PRÉPARÉ PAR : J.L.		CRO-21-382

11.1 Spécifications :

- L'œuvre devra uniquement occuper la clôture de contreplaqués sur la rue Principale, entre les rues Court et Park;
- La longueur totale de la clôture est de 59 mètres;
- Aucun branchement électrique ne pourra être utilisé pour l'œuvre puisqu'il s'agit d'un chantier de construction;
- Trois lampadaires de trottoir sont présents (points marqués en jaune).